



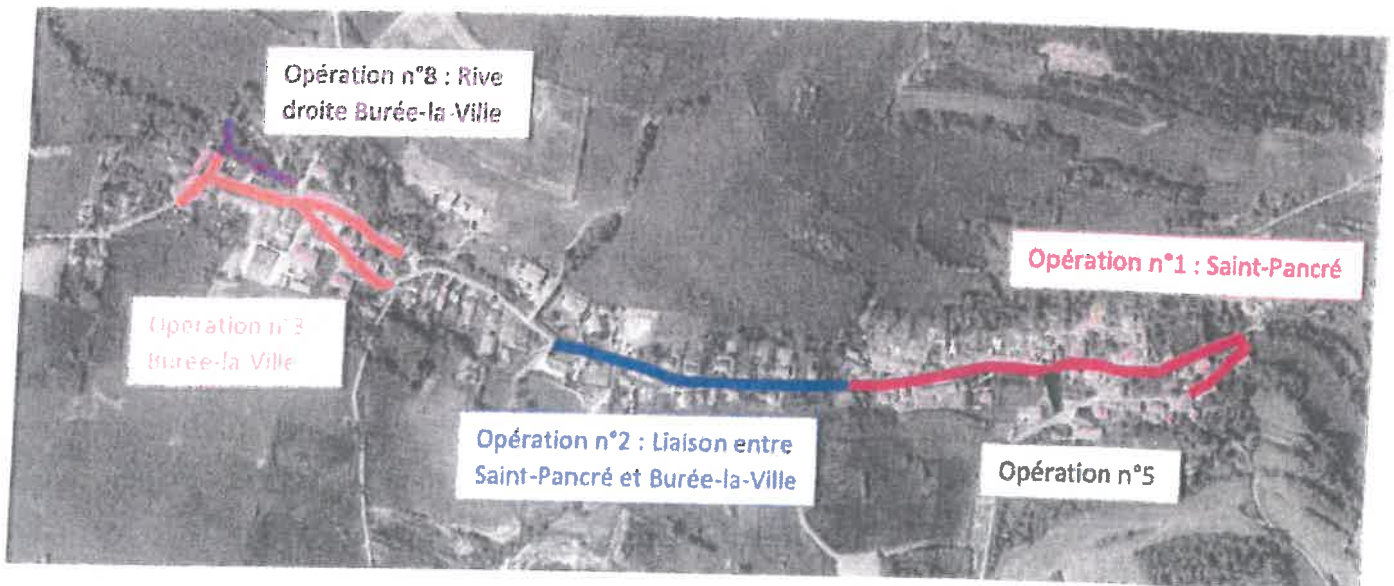
<p>SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE PIENNES 8 rue du Point du Jour ZI La Mourière 54490 - PIENNES</p> 	<p><u>Maître d'œuvre :</u> CONSILIUM 4 Rue de Bertrix 88130 CHARMES 09 81 73 16 12 contact@consilium-bet.fr</p> 
--	--

Objet : Information sur le démarrage des travaux d'assainissement collectif dans la commune de Saint-Pancré

Madame, Monsieur,

Le Syndicat Intercommunal des Eaux de Piennes a lancé des travaux d'assainissement collectif dans la commune de Saint-Pancré.

Les secteurs concernés par les travaux sont les suivants :



Les travaux de pose des nouveaux réseaux d'assainissement ont été confiés à l'entreprise SOGEA.

Les travaux entraîneront des gênes à la circulation (essentiellement pour les opérations n°1, 2 et 3). Les travaux seront réalisés en route barrée et en plusieurs phases.

La circulation pour accéder à Saint-Pancré et Burée-la-Ville sera provisoirement modifiée pendant la durée des travaux. La commune sera découpée en deux secteurs (EST et OUEST). Pour accéder à Saint-Pancré (en fonction des phases), les riverains concernés devront utiliser la déviation depuis Tellancourt. Pour accéder à Burée-la-Ville, les riverains devront utiliser la déviation depuis Saint Rémy et/ou Ville-Houdlémont.

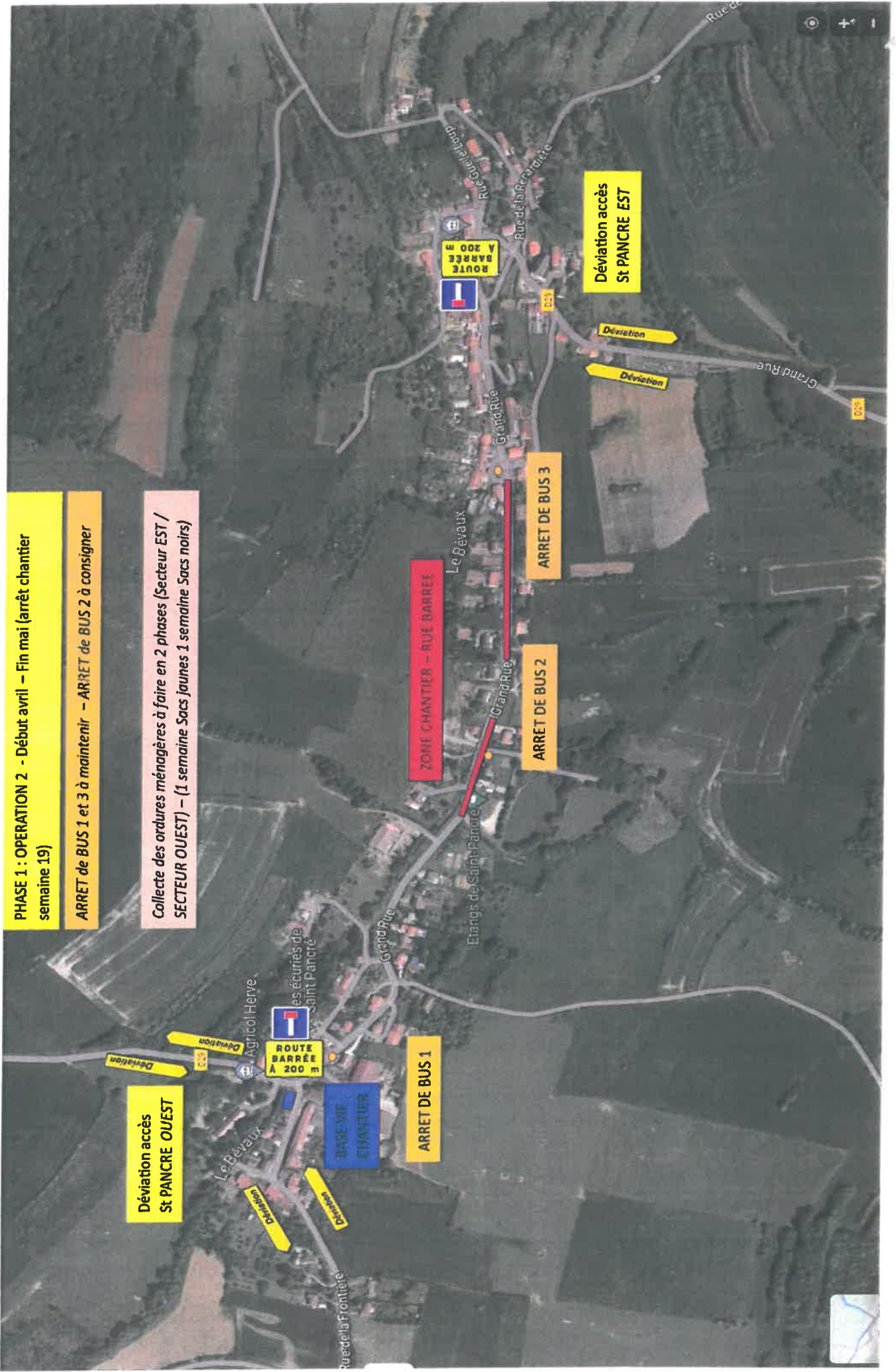
Vous trouverez ci-dessous, les plans de circulation établis par l'entreprise en fonction des différentes phases de travaux :

PHASE 1

PHASE 1 : OPERATION 2 - Début avril - Fin mai (arrêt chantier semaine 19)

ARRET de BUS 1 et 3 à maintenir - ARRET de BUS 2 à consigner

Collecte des ordures ménagères à faire en 2 phases (secteur EST / SECTEUR OUEST) - (1 semaine Sacs jaunes 1 semaine Sacs noirs)

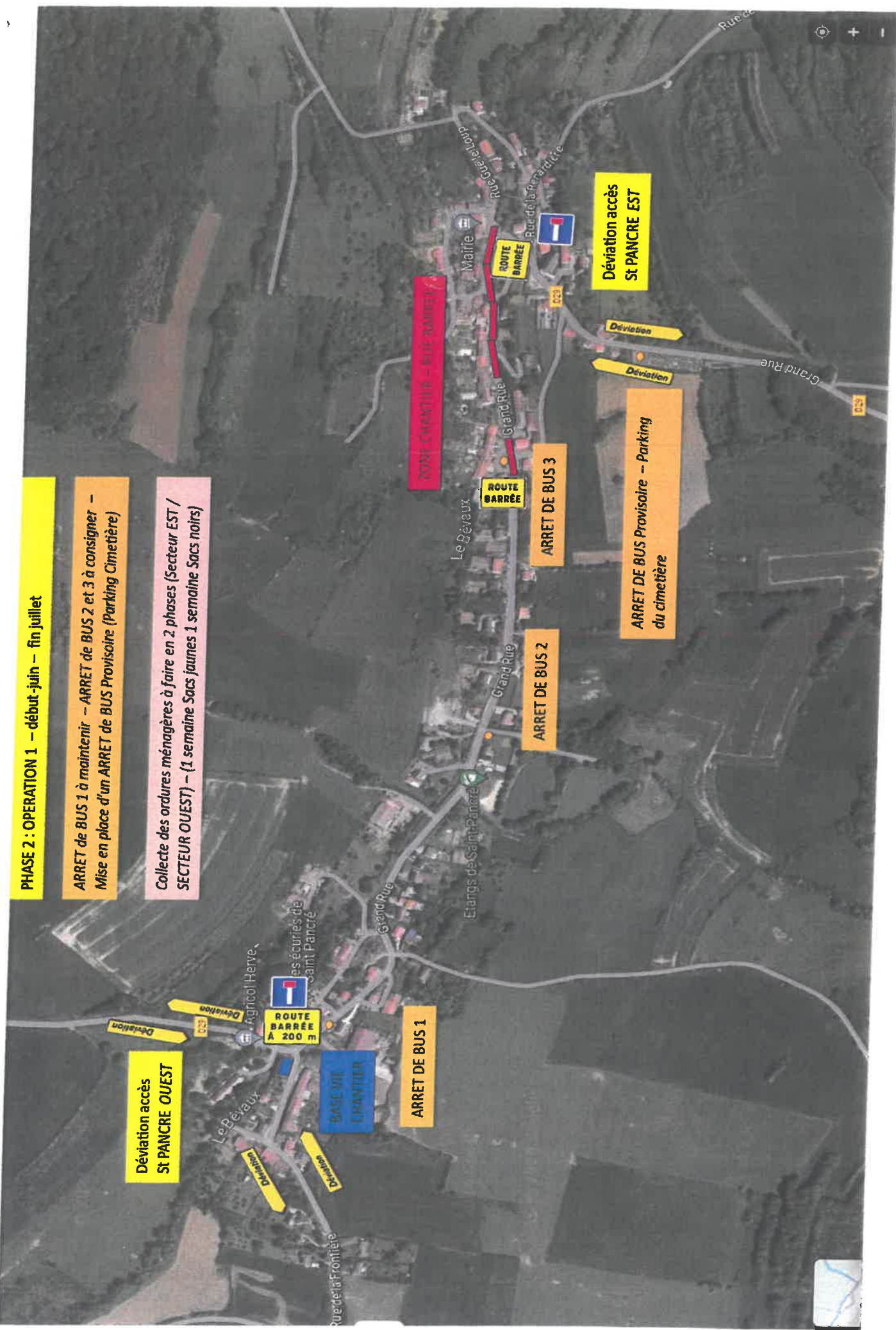


PHASE 2

PHASE 2 : OPERATION 1 – début -juin – fin juillet

ARRET de BUS 1 à maintenir – ARRET de BUS 2 et 3 à consigner – Mise en place d'un ARRET de BUS Provisoire (Parking Cimetière)

Collecte des ordures ménagères à faire en 2 phases (Secteur EST / SECTEUR OUEST) – (1 semaine Sacs jaunes 1 semaine Sacs noirs)

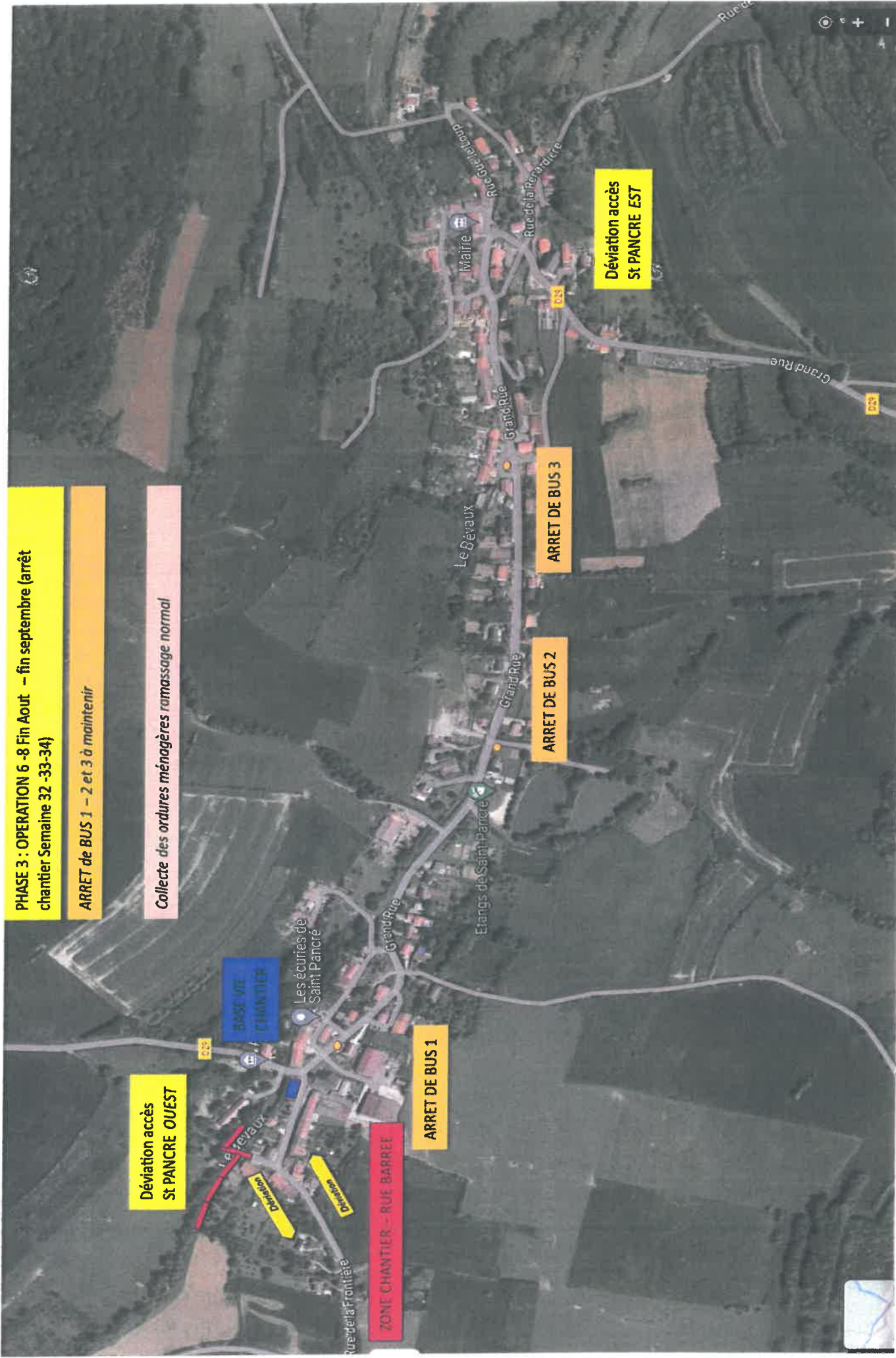


PHASE 3

PHASE 3 : OPERATION 6 - 8 Fin Aout – fin septembre (arrêt chantier Semaine 32 -33-34)

ARRET de BUS 1 – 2 et 3 à maintenir

Collecte des ordures ménagères ramassage normal



PHASE 4 et 4bis (travaux réalisés simultanément)

PHASE 4 : OPERATION 3 fin septembre – fin octobre

ARRET de BUS 1 – 2 et 3 à maintenir

Collecte des ordures ménagères ramassage normal

Déviaton accès
St PANCRE OUEST

BASE VIE
CHANTIER

ROUTE
BARRÉE

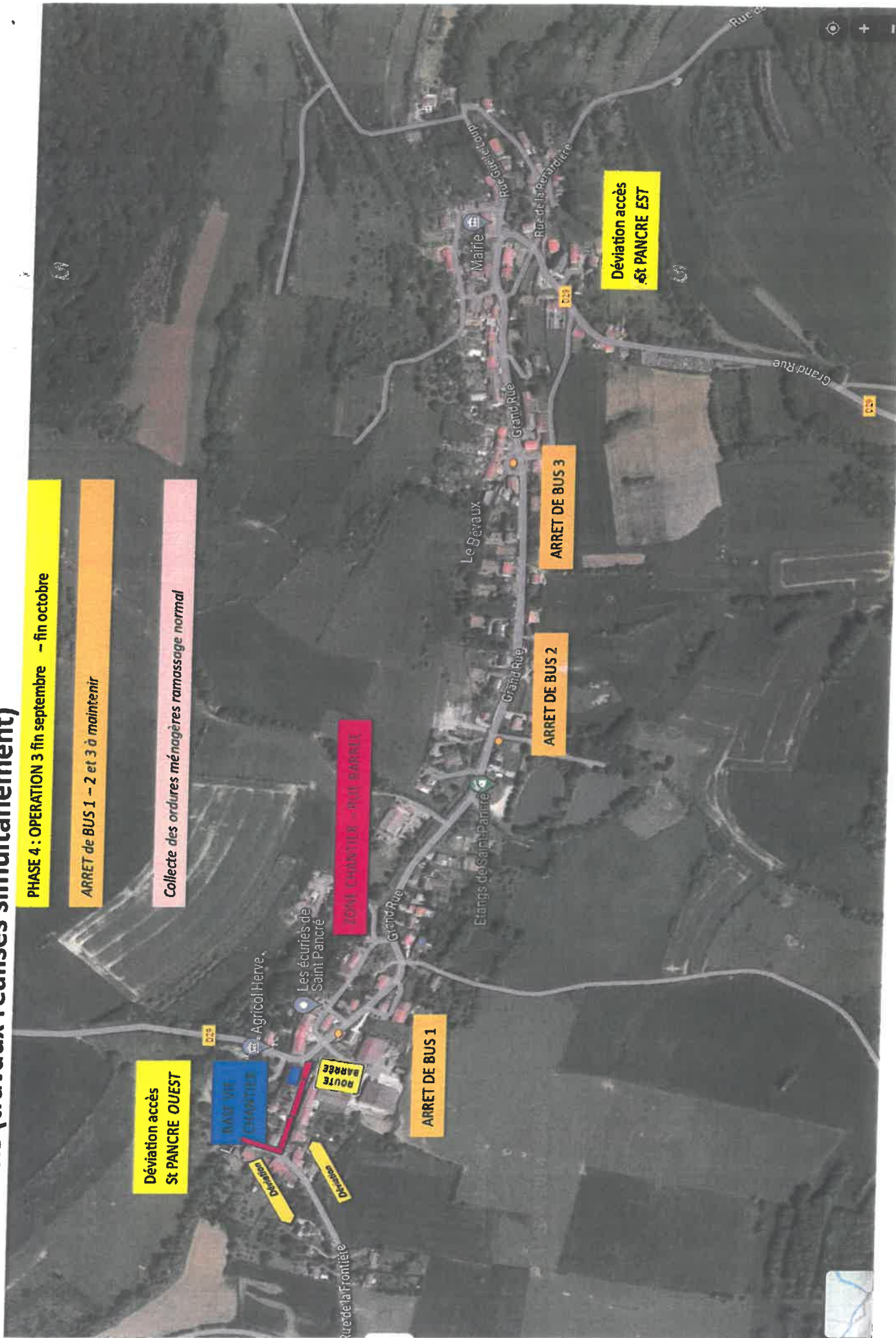
ARRET DE BUS 1

ZONE CHANTIER – RUE BARRE

ARRET DE BUS 2

ARRET DE BUS 3

Déviaton accès
St PANCRE EST

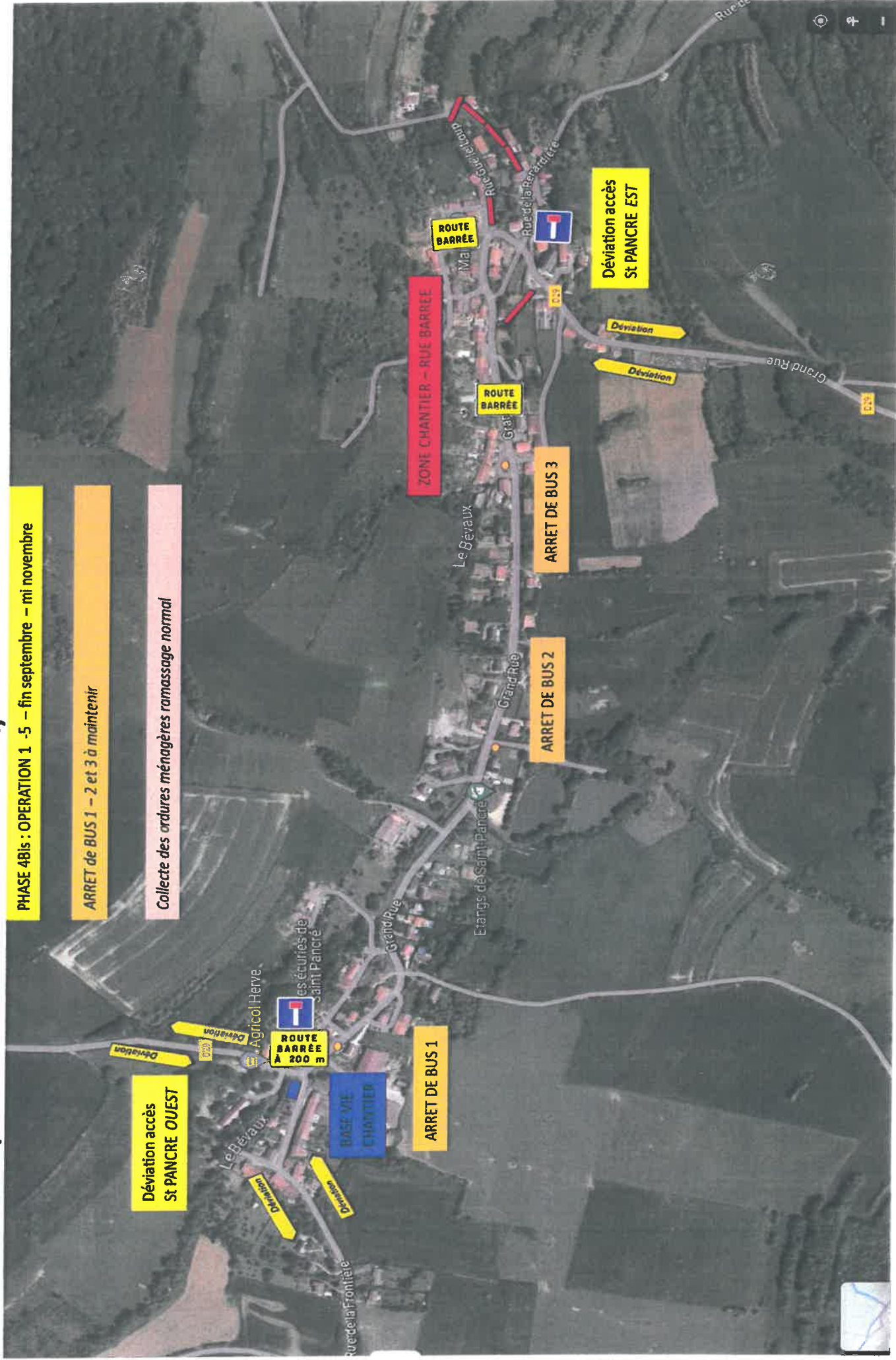


PHASE 4 et 4bis (travaux réalisés simultanément)

PHASE 4Bis : OPERATION 1 -5 – fin septembre – mi novembre

ARRET de BUS 1 – 2 et 3 à maintenir

Collecte des ordures ménagères ramassage normal

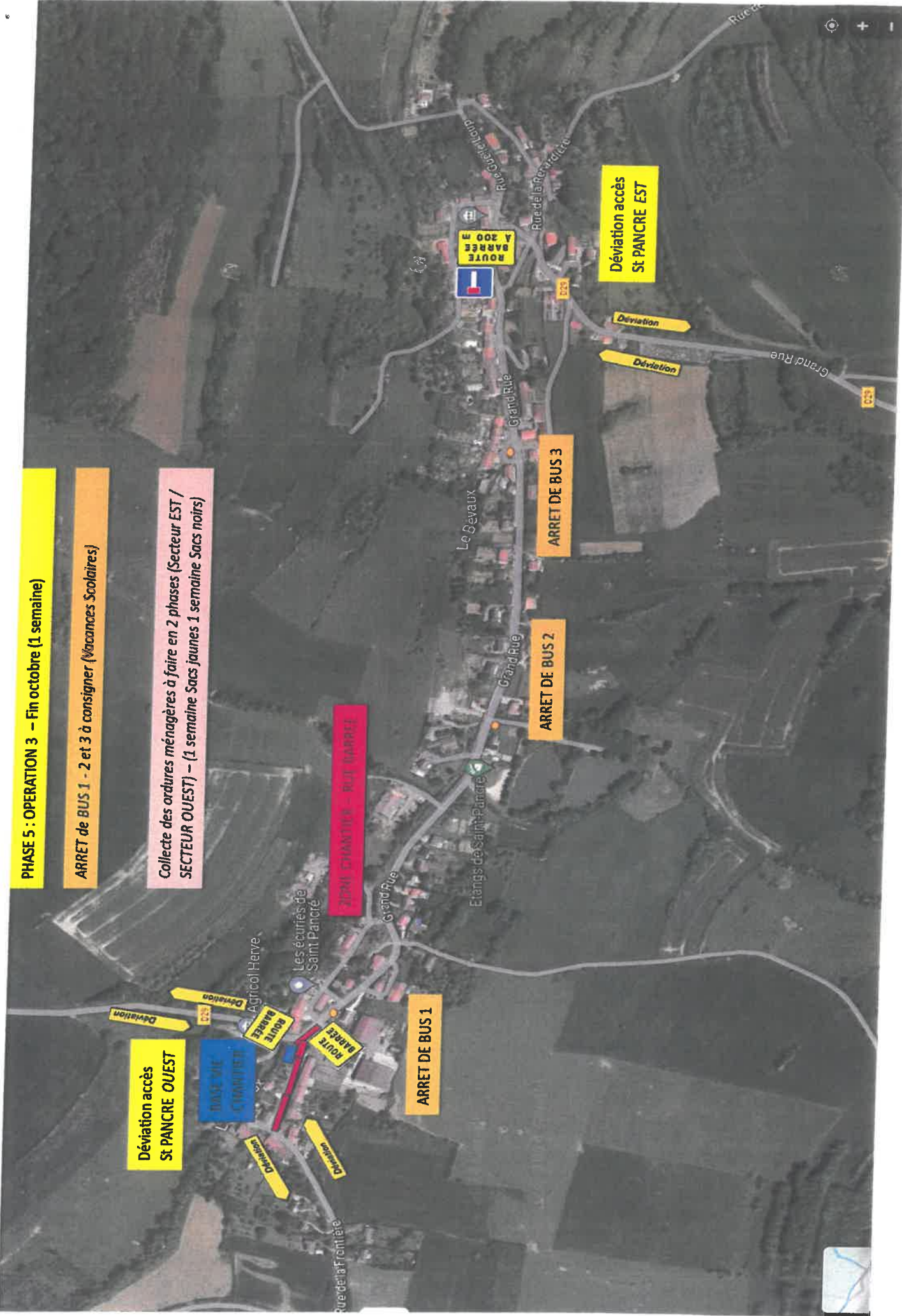


PHASE 5

PHASE 5 : OPERATION 3 – Fin octobre (1 semaine)

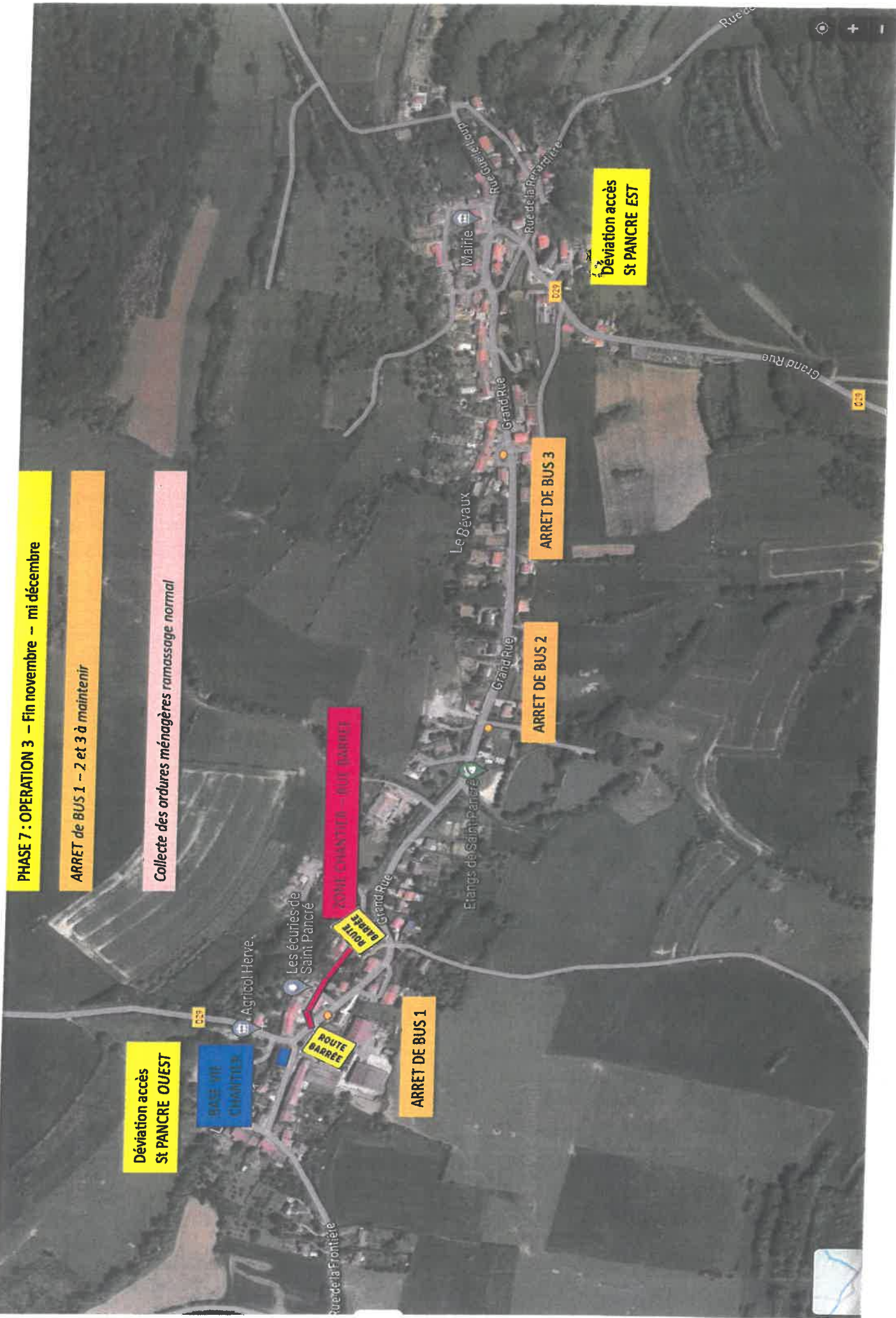
ARRET de BUS 1 - 2 et 3 à consigner (Vacances Scolaires)

Collecte des ordures ménagères à faire en 2 phases (Secteur EST / SECTEUR OUEST) – (1 semaine Sacs jaunes 1 semaine Sacs noirs)



PHASE 7

6.7



Les arrêts de bus seront provisoirement modifiés en fonction de l'avancement des travaux. Le gestionnaire s'occupant du ramassage scolaire a été prévenu et réalisera une campagne d'information pour avertir des changements.

L'accès piétons sera maintenu pendant toute la durée des travaux. L'entreprise mettra en place des dispositifs et cheminements piétons afin de garantir votre sécurité aux abords des travaux.

Les travaux de pose du nouveau réseau d'assainissement débuteront début avril 2024. Les travaux dureront 9 mois environ (sauf aléas techniques et/ou météorologiques).

Pour rappel, l'entreprise devra avoir terminée les travaux dans la Grande rue avant août 2024 (passage du tour de France Féminin).

Il est rappelé qu'avant le démarrage des travaux, un huissier passera dans les rues concernées afin de réaliser un constat de l'état existant.

En cas de besoin particulier (déménagement, livraison, travaux, ...) nous vous demandons de bien vouloir vous adresser au chef de chantier qui sera présent quotidiennement sur place et fera le nécessaire pour répondre à vos attentes.

Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions et nous vous informons qu'en cas de besoin une réunion se déroulera sur le chantier tous les mercredis après-midi et pourra permettre également d'échanger si nécessaire.

Nous vous remercions pour votre compréhension et nous excusons par avance pour la gêne occasionnée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sincères salutations.

Le Maire,

René SAUNIER,




Le Président,

Philippe FISCHESSE,